



Communiqué de Presse  
À Paris, le 28 mars 2024

## **2024 : Parcoursup devient enfin plus accessible, mais des défis persistent !**

Alors qu'il ne reste que quelques jours pour finaliser les demandes sur Parcoursup, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, engagée en première ligne dans le combat sur l'accessibilité des personnes déficientes visuelles salue une l'accessibilité accrue de la plateforme. Cependant, elle tire un signal d'alarme concernant les sites des établissements vers lesquels les étudiants sont redirigés, qui eux demeurent inaccessibles.

La Fédération exprime une nouvelle fois son exaspération face au non-respect de la loi. Malgré ses multiples alertes auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et des universités, notamment à travers des webinaires visant à échanger sur les bonnes pratiques et les actions prioritaires à mettre en place, trop peu de ces sites web respectent les obligations légales en matière d'accessibilité numérique<sup>1</sup>.

Rappelons que la Fédération a mis en place l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique, consultable par tous. Plus de 3 054 sites sont ainsi passés au crible très régulièrement parmi un regroupement de 42 secteurs. Concernant le secteur des universités et instituts d'enseignement public, composé de 82 sites, seuls 4 respectent leurs obligations légales permettant ainsi aux personnes déficientes visuelles d'accéder aux informations indispensables.

Pour Bruno Gendron, président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, « *l'accès aux formations pour les personnes déficientes visuelles est un enjeu majeur pour garantir l'employabilité. Nous nous battons pour favoriser l'accès à l'enseignement et donc à l'emploi. Pour la Fédération qui a pour devise « La citoyenneté, ça nous regarde ! » cette situation est vraiment une inégalité et ne peut plus durer, les personnes aveugles et malvoyants doivent être considérés comme des citoyens à part entière.* »

Contacts presse :

[aveugles\\_de\\_france@ad-convergence.com](mailto:aveugles_de_france@ad-convergence.com)

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

## **En savoir plus sur l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique :**

Cet Observatoire a pour but de mesurer la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité. Il porte sur un échantillon important de sites web (près de 3 054) dans 42 secteurs d'activités. Il recense la présence d'éléments exigés par la loi devant figurer obligatoirement sur le site web : une déclaration d'accessibilité de moins de trois ans, ayant une présentation telle que décrite dans le cadre du RGAA, une mention lisible sur le niveau de conformité sur la page d'accueil,

---

<sup>1</sup> [loi n°2005-102 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées](#)



un schéma pluriannuel d'accessibilité. Il a bien entendu vocation à évoluer pour notamment prendre en compte l'élargissement du champ d'application et l'évolution des obligations légales.

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles. Présidée par Bruno Gendron, auparavant Maître de conférences à l'université d'Orléans, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'outre-mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.